

Tous les droits sont réservés par

Les index de tous les catalogues

La cristallerie, la faïencerie, les Suisses et les princes arabes

R. L. du 26 mars 1993

Situées à quelques kilomètres l'une de l'autre, la cristallerie de Vallérysthal et la faïencerie de Niderviller ont actuellement deux points communs. Ces entreprises de tradition très ancienne situées dans le pays de Sarrebourg font partie du patrimoine français, et elles traversent toutes deux une importante crise économique. Mise en redressement judiciaire le 28 octobre 1992, la cristallerie de Vallérysthal a fait l'objet de deux offres de reprise devant la chambre commerciale du TGI de Metz, qui rendra sa décision mercredi prochain. La faïencerie de Niderviller a elle été mise en redressement judiciaire par le même tribunal.

Cristallerie de Vallérysthal

La société créée en 1707 figure parmi les grands noms des cristalliers français, avec Baccarat, Saint-Louis, Daum ou Lalique, même si leurs segments respectifs sont différents. L'entreprise a déjà connu une grave crise en janvier 1985, avec une liquidation judiciaire. Un an plus tard, l'activité est relancée par M. Jean Favot, dans le cadre d'une SARL, transformée en société anonyme le 14 novembre 1991.

Lors du dépôt de bilan du 28 octobre 1992, la société emploie 20 salariés, et se retrouve face à un passif estimé entre 7 et 9 MF. Dès ce moment-là, plusieurs groupes industriels se déclarent intéressés par une reprise. Villeroy et Boch en reste à la déclaration d'intention. Représentée par Me Bertrand Becker, la société Emeraude France, filiale d'une société suisse portant le même nom présente un plan de reprise, avant de se désister le 16 février dernier.

Représentée par Me Jean-Pierre Poujol, la CEAG (Compagnie européenne générale d'aviation) maintient son offre de reprise du début à la fin. Et finalement coup de théâtre devant la chambre commerciale présidée par M. Legrand, les deux repreneurs potentiels se retrouvent face à face. Avec des offres de reprises qualifiées toutes deux de très sérieuses, tournant autour des 800 000 F avec absence de licenciement.

Les deux protagonistes peuvent emporter la conviction du tribunal, qui tiendra compte de l'avis du procureur de la République, de l'administrateur Me Nicolas Koch et des salariés. Par la voix de deux de leurs représentants, ces derniers se sont déclarés hostiles à la reprise par CEAG, sans que leurs motivations aient semble-t-il été développées.

Pour l'anecdote, cette société CEAG est une SA au capital de 318 millions de francs détenus à environ 33% par deux membres de la famille royale saoudienne. Le prince Abd Al Aziz Bin Abdullah Bin Saud Bin Abdul Aziz, le cousin du roi d'Arabie Saoudite, en détient 24,85 % et le prince Nawaf Bin Abdullah Bin Saud Bin Abdul Aziz 8,48%, le reste du capital de cette société d'aviation d'affaires pour VIP équipée de toute la gamme des Falcon de Dassault est détenu par son P.D.G., M. René Micaud. Pour la reprise de la cristallerie, CEAG propose la création d'une nouvelle société, au capital de 6 MF, qui serait détenue à 95 % par CEAG, les 5 restants étant répartis entre six grandes toques de la cuisine française, parmi lesquels Troisgros.

Faïencerie de Niderviller

La société a été créée en 1728, et à une certaine époque est devenue la faïencerie de Niderviller, Pornic et

Saint-Amand. Elle possède toujours une unité de production à Pornic. En 1987, alors qu'elle emploie 260 salariés, elle connaît une grave crise, puisqu'elle dépose le bilan à Paris. Les salariés reprennent l'affaire, et créent une Société coopérative de production (SCOP), avec 120 emplois. Le chiffre d'affaires augmente rapidement, les investissements sont importants, mais la SCOP se retrouve face à des rebus importants et doit assumer des besoins de trésorerie de plus en plus grands.

Finalement, avec un passif estimé à environ 27 MF, elle dépose le bilan par l'intermédiaire de son avocat strasbourgeois Me Lochert. Ce dernier, et le président de la SCOP, M. Yvon Legrand assurent que le redressement mené en collaboration avec l'administrateur judiciaire Me Nicolas Koch, a des chances sérieuses d'aboutir. A condition que la masse salariale soit revue à la baisse. Des licenciements « dans le dialogue social le plus large » sont envisagés. 180 personnes y sont actuellement salariées. La chambre commerciale réexaminera le dossier le 23 juin.

Passons au 2 avril 1993

